

Compte Financier CFA

Le budget annexe « CFA des Métiers du livre » a été créé à la rentrée 2010/2011.

L'année 2011 constituant la première année complète d'exercice comptable, la comparaison avec l'année précédente n'a donc que peu de signification.

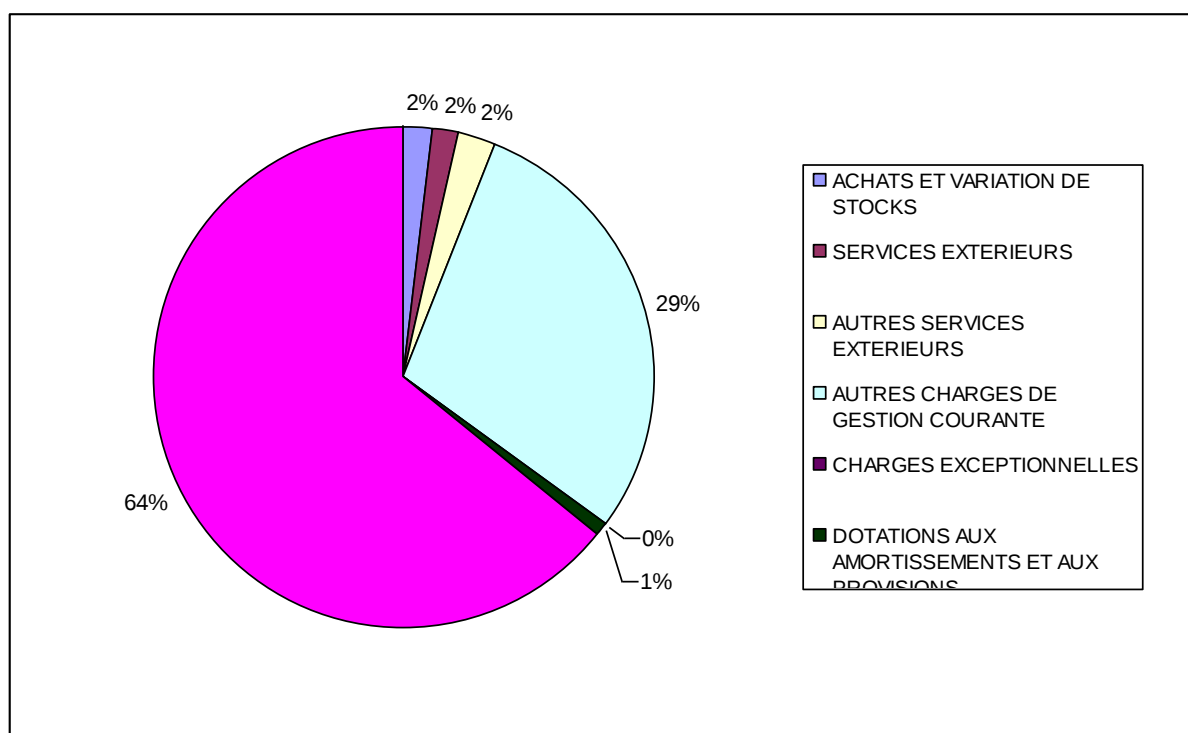
Les états annexés récapitulent toutefois pour une information exhaustive les dépenses constatées sur ces deux exercices.

Le tableau ci-dessous en donne les chiffres clés :

CFA	2010	2011
Montant net des dépenses	35 901,15	126 481,20
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>2 612,66</i>	<i>25 607,13</i>
Montant net des recettes	60 294,13	113 791,65
Fonds de roulement	24 392,98	12 720,69
Trésorerie	37 211,42	1 853,68
Résultat de Fonctionnement	27 005,64	12 917,58
Capacité d'autofinancement	27 005,64	13 934,84

Les dépenses de fonctionnement du CFA sont constituées à titre principal de charges de personnel : 64 599,65 € dont 18 203,02 € au titre des heures complémentaires (montant brut).

Elles représentent 64 % de la Section.



Le second poste de dépenses : 29 % de la section concerne les autres charges de gestion courante :

Transport des Apprentis	11 787,13
Restauration des Apprentis	5 294,09
Hébergement des Apprentis	6 268,78
Contribution pour l'achat de mobilier par l'IUT	3 050,05
Régularisations sur frais d'inscription de stagiaires	2 800,00

Les autres postes de dépenses ne sont pas significatifs et concernent les achats de fournitures et services nécessaires au fonctionnement de la structure.

Les recettes de fonctionnement perçues en contrepartie sont récapitulées ci-dessous :

7061	Droits de scolarité et redevances	387,00
70611	Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux	1 365,33
7065	Prestations de formation continue	8 091,08
7068	Autres prestations de services	
74110	DGF Ministère	38 586,00
7442	Subventions de la région	20 173,00
7481	Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	45 047,63
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	141,61
	Total	113 791,65

Rappelons que la subvention du Conseil Régional est destinée à la prise en charge des frais liés au transport, à l'hébergement et à la restauration des apprentis.

Le fonds de roulement dégagé au 31/12/2010 et la capacité d'autofinancement de l'exercice ont permis de financer divers équipements : PC et IPAD à hauteur de **25 607.13 €**.

Le fonds de roulement au 31/12/2011 s'élève à **12 720 .69 €**

L'attention du CFA est appelée sur le strict respect du calendrier d'exécution budgétaire aux fins de rattachement aux exercices concernés des charges et produits le concernant, notamment en ce qui concerne la liquidation des indemnisations des apprentis et leur financement.